À l’attention : A l’attention de L’Aéroclub

 De la ‘Task Force Recreatieve Luchtvaart, veiligheidsraad & heropstart strategie n.a.v. COVID-19’

 Des membres de la FBVL

Madame, Messieurs,

Dans le cadre actuel du calendrier du déconfinement, nous nous permettons de solliciter la réouverture partielle des activités liées aux vol libre en Belgique.

**Présentation de La Fédération Belge de Vol Libre :**

La FBVL regroupe les pratiquants du deltaplane et du parapente en Belgique. Elle gère ces sports en Belgique (sites, brevets, examens,…), organise les Championnats de Belgique et représente la Belgique au plan international. La FBVL est une ASBL gérée par un conseil d’administration bénévole qui est démocratiquement élu par les membres de l’association. Ces membres payent chacun une cotisation, ce qui est pratiquement le seul revenu de la FBVL. Cette cotisation comprend l’abonnement à la revue FBVL, une assurance en Responsabilité Civile pour la pratique du vol libre (obligatoire dans plusieurs pays) et une assurance individuelle accidents (frais médicaux, invalidité, décès, frais de recherche et de sauvetage).

**Calendrier du déconfinement selon le communiqué de la première Ministre, le 24 avril 2020 : mesures applicables au vol libre**

Phase 1 – a (4 mai)

L’activité physique en extérieur sera permise avec deux personnes maximum en plus de celles qui vivent sous le même toit, à condition de toujours respecter les distances de sécurité. Les deux personnes qui ne vivent pas sous le même toit resteront les mêmes durant toute la période de déconfinement (trinôme de déconfinement).

Il sera également permis de pratiquer d’autres activités sportives à l’air libre et sans contact.

Si ces activités nécessitent une infrastructure, il n’en demeure pas moins que l’accès aux vestiaires et aux douches communes ainsi qu’aux cafétérias reste interdit.

Phase 1 – b (11 mai, estimé)

Sera clarifié également l’avenir des compétitions sportives à court terme.

Phase 2 (18 mai, estimé)

Pour les sports d’équipe, l’entrainement physique en plein air sera permis au sein d’un club reconnu uniquement, et moyennant le respect de certaines consignes.

Phase 3 (au plus tôt le 8 juin, estimé)

Plusieurs points devront être examinés tels que les différentes activités estivales comme les voyages et stages à l’étranger.

**Guide préconisé par la Fédération Belge de Vol Libre pour assurer un déconfinement de l’activité en toute sécurité**

Les mesures préconisées sont inspirées des mesures prises par le Conseil national de Sécurité du 24 avril 2020.

1. **Gonflage[[1]](#footnote-1) et pratique au sol**
2. Suivi le calendrier du déconfinement présenté ci-dessus, la pratique du gonflage, en tant qu’activité physique en extérieur, pourra être autorisée à partir du 04 mai 2020.
3. L’entrainement au sol est conseillé et encouragé par la FVBL à partir du moment ou la pratique du sport et les déplacement sont autorisés avant l’ouverture de l’espace aérien et ce afin de permettre aux pilotes de reprendre la mains sur leur matériel ainsi que de récupérer les bons réflexes avant la pratique des vols.
4. Le gonflage, comme activité physique en extérieur, sera permise avec deux personnes maximum en plus de celles qui vivent sous le même toit, à condition de toujours respecter les distances de sécurité et les « gestes-barrières ». Les deux personnes qui ne vivent pas sous le même toit resteront les mêmes durant toute la période de déconfinement (trinôme de déconfinement).
5. La FVBL encourage vivement les pilotes à se rendre sur les sites de gonflages (champs, prairies,…) dans leur voisinage direct et de ne recourir au transport en voiture qu’en cas de stricte nécessité et dans un rayon réduit.
6. **Vols individuels et hors encadrement**

Préparation du matériel à domicile et trajet domicile – terrain

1. Chaque pilote se muni, en plus de son matériel habituel, d’un « masque de confort », de gants de protection et de gel hydroalcoolique pour se rendre au terrain.
2. Trajet domicile-terrain: a. Doit être autorisé (déplacement essentiel pour pratiquer l’activité) au max. 2 personnes à bord de la voiture. b. Si ce ne sont pas des personnes qui vivent sous le même toit, une seule personne appartenant au trinôme de déconfinement par rang de sièges et port de "masques de confort".
3. Au parking, à proximité du terrain de décollage ou d’atterrissage, le stationnement se fera à bonne distance des autres véhicules.
4. Pour le trajet à pied du terrain de stationnement à la zone de décollage, le port autant que possible d'un "masque de confort", la distanciation sociale (de 2 mètres minimum) et les "gestes-barrières" seront scrupuleusement respectés par les pilotes.
5. L’accès à la zone de décollage se fera via une « zone d’attente », dans laquelle les pilotes veilleront au respect de la distanciation sociale (de 2 mètres minimum), des "gestes-barrières", et du port du "masque de confort" dans la mesure du possible.
6. Il est bien sur possible d’emprunter les transport en commun pour se rendre sur le terrain de décollage. Il faudra bien sûr se tenir aux règles du CNS notamment en portant un « masque de

confort »

Zone de décollage et préparatif

1. Un modérateur ou toute autre personne désignée par la FVBL veillera au respect de la distanciation sociale (de 2 mètres minimum) et des "gestes-barrières" entre les pilotes ainsi qu’à une éventuelle surpopulation de la zone de décollage.
2. En cas de surpopulation et/ou de non-respects des règles précitées, le modérateur ou toute autre personne désignée par la FVBL pourra limiter ou ralentir l’accès à la zone de décollage.
3. L’accès à la zone de décollage se fera via un chemin unique et toujours dans le même sens afin d’éviter un maximum que les pilotes ne se croisent lors de la préparation et vérification de leur matériel.
4. Sur la zone de préparation et vérification du matériel, une distance d’au moins 5 mètres entre les pilotes sera respectées et imposée de facto par la nature du matériel utilisé en vol libre (parapente ou delta). Vu la nécessité de bien se préparer pour éviter tout danger en vol, aucune limite de temps de préparation et de vérification ne sera prévu.
5. Les seules personnes autorisées à s’approcher du pilote a moins de 5 mètres pour l’aider dans sa phase de préparation et de décollage seront le trinôme de déconfinement ou les personnes vivant sous le même toit.
6. Lorsque le pilote est prêt, installé dans sa sellette et aura passé en revue sa checklist, celui-ci possèdera un créneau de 10-15 minutes pour réaliser son décollage.
7. Le modérateur ou toute autre personne désignée par la FVBL veillera qu’il n’y aura pas d’attente du « bon créneau » de plus de 10-15 minutes, et ce, afin d’éviter les engorgements du terrain de décollage.
8. En cas de décollage non-réussi, le pilote, pour autant que le matériel ne soit pas trop emmêlé, pourra bénéficier d’une seconde chance, toujours en veillant au respect des gestes barrières et d’une distanciation sociale de 5 mètres.
9. En cas d’échec de la seconde tentative de décollage, le pilote veillera à quitter le terrain pour se replacer dans la « zone d’attente » et veillera au respect des règles qui s’y applique.
10. Les décollages devront être espacés au rythme décidé par le modérateur ou toute autre personne désignée par la FVBL.

Vol, distance et temps de vol

1. Au vu de l’activité, les distance de sécurité seront de facto imposées aux pilotes.
2. Le port du "masque de confort" ne sera pas nécessaire.
3. La radio faisant partie du matériel recommandé pour le vol en cette période de déconfinement. Le pilote veillera à rester en contact radio sur une fréquence communiquée par le modérateur ou toute autre personne désignée par la FVBL. Les communications sur la fréquence attribuée ne se feront qu’en cas de nécessité (accident, prévention d’engorgement de la zone d’atterrissage, etc…)
4. Aucune limite de temps de vol ne sera imposée aux pilotes.
5. Le modérateur ou toute autre personne désignée par la FVBL veillera que la zone de vol et d’atterrissage ne soient pas surpeuplées. En cas de surpopulation de la zone de vol et/ou de la zone d’atterrissage, le modérateur ou toute autre personne désignée par la FVBL pourra juger utile de limiter ou ralentir les décollages.
6. En cas de crash ou d’incident, tous les pilotes veilleront à se poser en observant au maximum l’ensemble des règles de sécurité imposées par le vol libre et par la période de déconfinement.
7. Les vols en biplace seront tolérés uniquement si le passager du pilote fait partie des personnes vivant sous le même toit.
8. Tant que les frontières sont fermées, il est bien sur interdit de les franchir en vol

Zone d’atterrissage et de pliage

1. Sur la zone d’atterrissage et de pliage du matériel, les pilotes veilleront au respect d’une distanciation sociale de 5 mètres minimum, des "gestes-barrières" et du port du masque de confort dans la mesure du possible.
2. Les pilotes veilleront à replier le matériel le plus rapidement possible. L’utilisation d’un « speed bag » est recommandée afin de limiter le temps de pliage au maximum.
3. Les seules personnes autorisées à s’approcher du pilote a moins de 5 mètres pour l’aider dans sa phase de pliage seront le trinôme de déconfinement ou les personnes vivant sous le même toit.
4. Les pilotes veilleront à ne pas encombrer les zones d’atterrissage et de pliage et seront amener à les quitter et à s’en éloigner dans les plus brefs délais.
5. L’atterrissage sur l’aire de décollage est interdite sauf en cas de détresse

Covoiturage vers la zone de décollage

1. La FVBL encourage les pilotes désireux d’effectuer un ou des vols supplémentaires après atterrissage à se rendre sur la zone de décollage à pied, en veillant au respect de la distanciation sociale (de 2 mètres minimum), des "gestes-barrières", et du port du "masque de confort" dans la mesure du possible.
2. Toutefois, au vu de la difficulté d’accès de certains sites de décollage, le retour en voiture, par covoiturage, sera toléré moyennant les règles mentionnées ci-dessous.
3. Trajet atterrissage - décollage: a. Doit être autorisé (déplacement essentiel pour pratiquer l’activité) au max. 2 personnes à bord de la voiture. b. Si ce ne sont pas des personnes qui vivent sous le même toit, une seule personne appartenant au trinôme de déconfinement par rang de sièges et port de "masques de confort".
4. Au parking, à proximité du terrain de décollage, le stationnement se fera à bonne distance des autres véhicules.
5. Les pilotes veilleront toutefois à ne pas encombrer inutilement les zones de stationnements.

Retour domicile et tracking des activités et déplacements

1. Trajet terrain-domicile: a. Doit être autorisé (déplacement essentiel pour pratiquer l’activité) au max. 2 personnes à bord de la voiture. b. Si ce ne sont pas des personnes qui vivent sous le même toit, une seule personne appartenant au trinôme de déconfinement par rang de sièges et port de "masques de confort".
2. Le pilote, en rentrant chez soi, veillera à bien se laver les mains et respecter les « gestes-barrières » et autres mesures d’hygiènes préconisées par les autorités.
3. La FVBL encourage aux pilotes de tenir à jour un registre (<https://framaforms.org/vol-libre-covid-belgique-1588326466>) des sites de vols fréquentés en y mentionnant le jour et l’heure et les personnes avec lesquelles ils ont été en contacts rapprochés (- de 2 mètres).
4. **Encadrement et cours (pente école et vols).**

Responsabilité de l’instructeur de vol libre.

Tout instructeur qui organise un entraînement assume les responsabilités suivantes.

1. Généralités

• Les directives du CNS doivent être respectées, notamment les règles particulières décrites ici.

• respect des « gestes-barrières ».

• La réduction de la distance de 2 m n’est autorisée que dans les cas suivants:

o Réglage du matériel.

o Transport entre le terrain d’atterrissage et le terrain de décollage .

o Contrôle des préparatifs au décollage par l’instructeur de vol libre.

• Les règles suivantes s’appliquent pour ces exceptions:

o Porter un masque et des gants.

o Se désinfecter les mains avant d’enfiler les gants et après les avoir enlevés.

o Ne pas prolonger inutilement la durée de cette activité.

o nettoyer toutes les surfaces touchées par plusieurs personnes.

* Les cours théoriques se déroulent prioritairement en extérieur ou dans des salles permettant l’espacement de 4m² entre les personnes. En cas d’utilisation de mobilier (tables, chaises …) celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque cours.

• les règles sanitaires sont précisées individuellement ou collectivement

• Garder un contrôle raisonnable de toutes les zones où évoluent les élèves.

• Assurer un contact radio permanent.

• Réduire au maximum le prêt de matériel, à nettoyer et désinfecter après usage. Interdire tout échange de matériel.

• Informer tous les élèves au sujet des règles et des déroulements principaux au moins un jour au préalable et au début de l’entraînement.

• Ne pas convoquer les élèves qui font partie des groupes à risques; le cas échéant, les renvoyer à la maison.

• Lorsqu’un élève signale des symptômes à l’issue de l’entraînement, relayer l’information.

• Préparer une liste de participants avec leurs coordonnées; la tenir à jour et la conserver.

• Vérifier l’équipement de chaque élève, notamment la présence d’un masque, de gants et d’une petite bouteille de désinfectant.

L’élève veillera aux respect des règles.

1. Locaux briefing

• Briefing et débriefing se feront à l’extérieur et en respectant les « gestes-barrières » et en suivant directives du CNS sur le maximum de personnes autorisées dans un groupe, en extérieur.

1. **Examen théorique**

Les examens organisés par la FVBL sont suspendus jusqu’à la mise en place des mesures nécessaires au respect des règles de distanciations sociales et des « gestes-barrières ».

1. **Points divers**
2. Les pilotes doivent impérativement être en ordre d’assurance et de licence.
3. Les manifestations à destination du grand public ne sont pas autorisées.
4. L’entretien des terrains ne se fera qu’en cas de nécessité et par trinôme de déconfinement, tout en veillant au respect des « gestes-barrières » et de l'hygiène des mains (gel hydroalcoolique).
5. **Communication et affichage :**
6. le présent document, après validation, sera communiqué aux membres de la FVBL et sera affiché sur les sites de vols.

En espérant que vous pourrez réserver une suite favorable à notre demande, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d’agréer l’assurance de notre haute considération

Jean-Yves Squifflet

Président FBVL

1. La pratique du gonflage vise a s’entrainer au sol sans décoller. Il sert a pratiquer et prendre en main son matériel en toute sécurité avant de l’utiliser en vol. Ceci est pratiqué avant les premiers vols mais aussi pratiqué par les pilotes brevetés afin de se maintenir en forme [↑](#footnote-ref-1)